

## **Motion relative aux paiements des aides PAC et à leurs modalités de contrôle**

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 14 octobre 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### **CONSIDERANT :**

- Les délais de paiement des aides PAC 2015, inacceptables (certaines aides non soldées à ce jour),
- Que certains agriculteurs ne percevront pas l'intégralité du paiement vert, en raison d'un manque d'information au moment de la déclaration PAC,
- La réalisation des contrôles surfaces 2015 de février à juin 2016,
- La réalisation des contrôles surfaces 2016 sur le début d'année 2017.

### **DEMANDE**

- Le paiement immédiat de l'intégralité des aides PAC 2015 pour l'ensemble des agriculteurs,
- Que l'Etat mette les moyens nécessaires (humains et matériels) pour rattraper les retards d'instructions, arrêter le recours aux Avances de Trésorerie Remboursable (ATR) et permettre de revenir à un calendrier de paiement normal,
- Le non contrôle des règles concernant les Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) pour les campagnes PAC 2015 et 2016, à l'instar des décisions prises sur le contrôle du maintien des pâturages permanents,
- Que Télépac fournisse aux agriculteurs leur situation au regard des règles du paiement vert (dérogation, respect...),
- Que les contrôles sur place soient mis en œuvre à la sortie des déclarations PAC, période où l'herbe est présente et où le parcellaire correspond aux déclarations (cultures, proratas...).

**Délibéré à Mende, le 14 octobre 2016,**

**La Présidente,  
Christine VALENTIN**

